



AGENTS DE SERVICES FRONTALIERS, DES DOUANES, ET DE L'IMMIGRATION

CNP 43203

Les agents administrent et appliquent les lois et les règlements relatifs à l'immigration, aux douanes, et au passage des frontières.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Satisfaisantes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

55

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

31,60 \$

25,64 \$ FAIBLE 45,00 \$ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

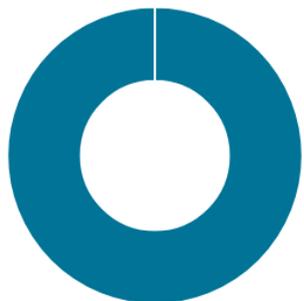
EMPLOYÉS

327

SALAIRE MOYEN

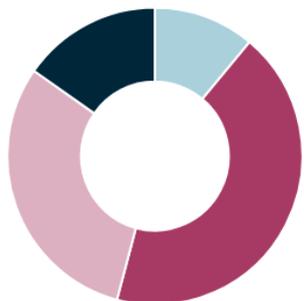
96 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

100,0 %	Administrations publiques
S.O.	S.O.
S.O.	S.O.
S.O.	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
11,1 %	25-34
43,1 %	35-44
30,6 %	45-54
15,3 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent/Agente De Services Frontaliers (ASF)
- Agent/Agente Des Douanes
- Agent/Agente D'immigration - Services Gouvernementaux
- Examineur/Examinatrice De L'immigration
- Inspecteur/Inspectrice Des Douanes

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- mener des entrevues, utiliser des techniques d'inspection et de recherche d'information aux points de passage des frontières pour effectuer des inspections primaires et secondaires liées à l'immigration, aux aliments, aux plantes et aux animaux ainsi qu'en lien aux fonctions du programme douanier;
- appliquer les lois, les politiques et les procédures applicables lors du contrôle et/ou de l'inspection de personnes et de biens;
- inspecter les bagages pour déceler les marchandises non déclarées et les objets de contrebande;
- renseigner les fabricants et les expéditeurs sur les lois et les règlements des douanes;
- vérifier la fabrication des articles assujettis aux règlements des douanes et effectuer des évaluations.

